

# DÉCISION MUNICIPALE

prise en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales

## 2024 – 121 : TARIFS DES ACTIVITES DU SERVICE ENFANCE SEJOURS VACANCES D'ETE 2024

### LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS

Vu l'article L. 2122-22 2° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 7 juillet 2022 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,  
Vu la décision municipale n°109 du 1<sup>er</sup> août 2013 modifiée instituant la régie de recettes des activités péri-éducatives renommée régie de recettes Enfance-Jeunesse,  
Vu l'arrêté municipal n°968 du 29 juin 2023 donnant subdélégation de fonctions et de signature à Madame Hélène CHENAIS, conseillère municipale, chargée des Finances,  
Considérant la nécessité de fixer un tarif pour les activités organisées par le service Enfance pour les séjours d'été 2024,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** Les tarifs des séjours organisés par le service Enfance pour l'été 2024 sont fixés ainsi qu'il suit :

**Séjour GS-CP :** 3 jours et 2 nuits, du mardi 16 au jeudi 18 juillet 2024, au camping « La Rivière » à Sainte Cécile pour les 5/7ans :

	Quotient							
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301-1500	1501-1700	>1701
Herbretais	85.00 €	90.00 €	100.00 €	110.00 €	115.00 €	120.00 €	125.00 €	130.00 €
Non Herbretais	106.25€	112.50 €	125.00 €	137.50 €	143.75 €	150.00 €	156.25€	162.50 €

**Séjour CE :** 4 jours et 3 nuits, du mardi 9 au vendredi 12 juillet 2024, au camping « La Rivière » à Sainte Cécile pour les 7/9 ans :

	Quotient							
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301-1500	1501-1700	>1701
Herbretais	139.00 €	144.00 €	154.00 €	164.00 €	169.00 €	174.00 €	179.00 €	184.00 €
Non Herbretais	173.75 €	180.00 €	192.50 €	205.00 €	211.25 €	217.50 €	223.75€	230.00€

**Séjour CM** : 5 jours et 4 nuits, du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024, sur le site  
Brulon (Sarthe) pour les 9/11 ans :

	Quotient							
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301-1500	1501-1700	>1701
Herbretais	155.00 €	160.00 €	170.00 €	180.00 €	185.00 €	190.00 €	195.00 €	200.00 €
Non Herbretais	193.75 €	200.00 €	212.50 €	225.00 €	231.25 €	237.50 €	243.75 €	250.00 €

**Séjour Sarzeau de la 6ème à la terminale**: 5 jours et 4 nuits, du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024, sur le site  
« camping la maison du golfe » à Sarzeau (Morbihan) :

	Quotient								
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301-1500	1501-1700	>1701	Non herbretais
Sarzeau	194.00 €	204.00 €	214.00 €	224.00 €	234.00 €	244.00 €	254.00 €	264.00 €	274.00 €

**Séjour Acti-jeunes de la 6ème à la terminale**: 5 jours et 4 nuits, du lundi 08 au vendredi 12 juillet 2024, sur le site  
« la maison du bonheur » à Plassac (Charente-Maritime) :

	Quotient								
	< 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 - 1300	1301-1500	1501-1700	>1701	Non Herbretais
Acti- jeunes	100.00 €								

**ARTICLE 2** : Aucune réduction n'est prévue pour ces activités. Les recettes seront perçues par le biais de la régie de recettes Enfance-Jeunesse.

**ARTICLE 3** : Mme la Directrice Générale des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Transmise en Préfecture le : 10 SEP. 2024  
Publiée électroniquement le : 10 SEP. 2024

LES HERBIERS, le 30 août 2024  
Par délégation spéciale du Conseil municipal,  
Christophe HOGARD, Maire,  
Par délégation du Maire,  
Hélène CHENAIS, conseillère municipale chargée des finances



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, par voie postale au 6 Allée de l'Île Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).